

RÉUNION RP DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

Présents pour les RP : Jean-Bernard Vitiello, Pascal Martin, Laurence Collet, Pierre-Olivier Casabianca.

Présents pour la direction : Isabelle Staes, Marilyne Camacho.

ALERTE POUR RISQUES PSYCHAUX SOCIAUX (RPS)

Certains salariés se posent des questions sur l'indépendance du cabinet JLO Conseils. En effet, le 26 août dernier, le mail envoyé par le psychologue du travail Jean-Paul Chodacki à notre RRH Marilyne Camacho commençait comme ceci :

« Bonjour Mme CAMACHO,

Vous trouverez ci-dessous le mail que je souhaite faire envoyer à l'ensemble des salariés concernés ainsi que les créneaux proposés en pj.

Pourrez-vous me dire si cela vous convient ? »

Pour la direction, cette question ne remet pas en cause l'indépendance du cabinet JLO Conseil. La direction souhaitait rattraper l'absence de précision des précédents mails envoyés aux salariés depuis la mi-juillet.

La direction a donc demandé au cabinet de bien préciser que la démarche Risques Psychosociaux (RPS) était la conséquence d'une alerte faite à la suite d'une saisine des syndicats auprès de la direction et d'une demande de la médecine du travail.

Le cabinet a donc envoyé un courrier à Marilyne Camacho pour s'assurer que le mail qu'il souhaitait envoyer aux salariés convenait à la direction.

Concernant les entretiens réalisés par les psychologues du travail, certains salariés regrettent de ne pas avoir pu être entendus. Le groupe JLO a annoncé que ce n'est plus possible. Par contre, pour que tout le personnel qui souhaite s'exprimer puisse le faire, la direction annonce que la psychologue Anne-Cécile Charlin propose de recevoir les salariés qui le désirent hors processus RPS.

POIDS DU MATERIEL DE REPORTAGE

Les RP soulignent la charge très importante, photo à l'appui, que supportent Jri et rédacteur pour assurer les reportages et les directs (aviwest, pied, caméra).

Pour faciliter le transport du matériel, la direction propose de mettre à disposition des salariés des sacs à roulettes. Les personnes intéressées par ce matériel doivent se rapprocher des cadres techniques ou du responsable du magasin.

Les RP rappellent qu'au-delà du poids matériel, ces directs ont un impact sur les tournages qui doivent prendre fin à 11h15 afin de mettre en place le direct à midi. Et qu'il n'y a donc pas de reportage possible le midi.

La direction résume cette question à un choix éditorial, qui appartient aux rédacteurs en chef (avoir un direct ou un reportage dans le JT).

Les RP demandent un support technique (un personnel mettant en oeuvre techniquement l'aviwest), ce à quoi la direction répond par la négative.

CASSE-TETE DES PLANNINGS

Les RP déplorent que comme dans de nombreux services, les organisateurs d'activité sont aussi en tension.

C'est un véritable casse-tête de faire les plannings à cause de la limitation en nombre de jours pour les CDD et les CDDU. Les plafonds de 80 et 120 jours sont toujours actifs à ce jour. Pour les métiers de scriptes et de documentalistes, il est très difficile de trouver des remplaçants.

La direction est à la recherche de documentalistes et scriptes (CDI ou CDD) à l'intérieur de l'entreprise souhaitant faire des remplacements. La direction recherche également des personnes extérieures à l'entreprise. La direction se rapproche aussi des écoles (ESRA, BTS audiovisuels ...). Certaines assistantes de locale ont fait scrite et ça fonctionne, selon la direction.

Les RP soulignent que la nouvelle grille de rentrée est aussi un problème qui va s'aggraver avec les élections municipales en mars.

RENCONTRE ENTRE SALARIES DE FRANCE BLEU AZUR ET FRANCE3 COTE D'AZUR

Certains salariés de France 3 souhaitent qu'une rencontre soit organisée entre les salariés de France 3 Côte d'Azur et ceux de France Bleu Azur.

Pour la direction, il n'y a aucune raison qu'une réunion ait lieu car il n'y a pas d'interaction entre les deux rédactions.

La direction rappelle que pour la matinale, France 3 fournit les images mais rien de plus. Les RP se disent favorables à rencontrer le personnel de France Bleu Azur ; pour les salariés qui le souhaitent, ils peuvent faire la demande auprès de notre rédacteur en chef.

AVIWEST ET UTILISATION

Concernant le fonctionnement de l'Aviwest, la direction indique les JRI ou les rédacteurs doivent mettre en marche la machine. La direction précise que les salariés ayant une préconisation médicale leur interdisant d'utiliser l'Aviwest doivent respecter cet avis médical. Par contre, il est obligatoire pour un rédacteur ou un JRI de mettre en œuvre l'Aviwest ; sauf si restrictions médicales bien sûr !

Les RP rappellent qu'il ne s'agit pas « juste d'appuyer sur un bouton », comme on l'entend souvent de la part des cadres, mais bien d'une mise en œuvre, avec appel téléphonique en régie, et tests.

D'où les difficultés en tournage, pour un rédacteur de mettre en œuvre l'aviwest et de faire un direct dans la foulée.

Les RP rappellent qu'un personnel technique mettant en œuvre l'aviwest serait nécessaire. La direction répond non à cette demande.

TOUR DE WEEK END DES JOURNALISTES

D'après la direction, certains journalistes ont des restrictions médicales qui ne leur permettent pas d'être planifiés deux jours de suite. Certains collaborateurs ont besoin d'une semaine complète pour fabriquer leurs reportages ou leurs magazines. Ces derniers mois, la locale n'a pas participé au tour de week-end à cause de problèmes d'effectifs.

D'où le constat que certains salariés n'ont pas fait de week-ends depuis des mois.

GRILLE DES SALAIRES

Certains salariés souhaitent savoir où ils peuvent trouver la grille des salaires des journalistes et des PTA.

La direction précise que cette grille des salaires est disponible à la fin de l'accord collectif d'entreprise de 2013. Cet accord est consultable sur Mon Kiosque.

TELETRAVAIL

Trois cadres de France 3 Côte d'Azur font du télétravail. D'autres salariés souhaitent bénéficier de cette mesure.

D'après la direction, seuls certains métiers sont éligibles au télétravail. Les métiers liés à l'opérationnels (régie, reportage) ne le sont pas.

Pour l'instant, ce sont les fonctions support qui sont concernées (Finance, RH, communication, assistantes ou éditeurs web).

La direction dit que les journalistes ne peuvent pas faire de télétravail à France Télévisions.

L'explication est la suivante : pour instaurer un jour de télétravail, ledit jour télétravaillé doit être fixe (par exemple, tous les mardis, chaque semaine) et il est inscrit dans un avenant au contrat de travail.

Cela poserait donc problème car les journalistes ne sont pas de prépa sur un jour fixe, chaque semaine.

Les RP proposent que le télétravail soit tout de même proposé aux journalistes.

En effet, le jour de télétravail peut aussi le cas échéant être effectué au bureau (si par exemple, le journaliste est d'actu 8 ou d'acte 9 certaines semaines, car il ne prépare pas de séries). Le télétravail ne constitue pas une interdiction de venir au bureau.

La direction ne veut pas compter sur la bonne foi des salariés. Ceux-ci, s'appuyant sur leur avenant au contrat de travail, pourraient refuser de venir au bureau leur jour de télétravail.

Pour qu'il y ait du changement il faudra une évolution du dispositif télétravail en place à France télévisions, que l'on retrouve détaillé dans [l'accord QVT qui date du 12 juillet 2017.](#)

SERVICE DOCUMENTATION

La direction annonce qu'une salariée de France Télévisions a été formée et pourra faire des remplacements au service documentation. Elle devrait venir 2 semaines en décembre. Une 2^{ème} personne devrait également être formée.

Les RP sont satisfaits de savoir que les salariés du service vont pouvoir être remplacés mais malheureusement les tensions persistent.

Sur proposition des RP, la direction annonce qu'elle va organiser prochainement une réunion de service pour tenter d'apaiser la situation.

BUREAU DE MENTON ET CONTRAT LONG POUR UNE CDD DE MARSEILLE

La direction se défend d'avoir personnellement décidé de donner du travail à une journaliste de BFM. Ce contrat long a été proposé aux cdd réguliers (non soumis aux limitations de 120 jours). Ceux-ci ont décliné ; et si on prend un cdd plafonné, le plafond sera rapidement atteint ; le souhait étant de faire de la continuité sur ce bureau. Il n'est pas question de faire déplafonner car la direction veut rester dans le cadre de ces règles.

Les RP affirment qu'une autre répartition des deux mois de remplacement est possible. Il faut proposer des contrats en priorité aux CDD de la région, fussent-ils près de leur plafond de 120 jours. Ils méritent d'être prioritaires, même pour quelques jours.

D'habitude, la continuité des bureaux n'est pas la priorité si on observe les plannings.

THALASSA

Certains salariés de France3 côte d'Azur pourraient contribuer à la production de modules pour l'émission Thalassa, ce serait une ou deux fois par an. Ces 13 minutes de production seraient réutilisées sur nos antennes. La post production se fera à paris.

Les RP veilleront à ce que le temps attribué aux tournages de Thalassa soit le même qu'au national.

FORFAIT JOUR

Lorsqu'un salarié a terminé sa tache ou sa mission du jour, il doit en informer son chef de service avant de quitter son lieu de travail. La direction nous informe quand même qu'il n'est pas souhaitable de quitter son poste de travail avant 18h...

Les RP rappellent que le forfait jour implique une libre maîtrise de son temps, dans le code du travail. Un article du ministère de l'Emploi permet de se le rappeler. Les RP précisent d'ailleurs que personne ne blâme un personnel qui finit à 20h, après une journée de 11h et aucun supplément salarial. Cela va donc dans les deux sens. Le salarié peut quitter son poste en prévenant son cadre.

RCC ET REMPLACEMENT DES 14 DEPARTS PREVUS

La décision de remplacement ou pas sur les départs sera prise au cas par cas. La direction nous réaffirme que tout le monde ne sera pas remplacé. Ce sera la moitié sur l'ensemble du réseau. Le poste de rédacteur à menton sera publié prochainement. Sur les quatre dernières années, 7 personnes sont parties, il en reste 5. Si 14 partent et qu'on ne sait toujours pas quand auront lieu les remplacements, les RP s'inquiètent sur le transfert de la charge de travail sur les salariés restants.

La direction souligne que sur la plupart des postes techniques comme scriptes et monteurs, on va attendre les métiers de demain, fruit de la négociation au niveau national. Par exemple, les monteurs seront peut-être des jri-monteurs. Les RP affirment que la négociation peut être longue, la direction dément. Parce que justement « l'entreprise ne survivra pas si ça dure trop longtemps ! ».

Un poste supplémentaire dans la rédaction est annoncé, avec une journaliste grand reporter ayant un profil web, qui viendra à partir de décembre. Les RP souhaitent que le web soit aussi renforcé. La direction explique que cette personne ne sera pas particulièrement planifiée sur le web. Dommage étant donné les besoins dans ce service. En revanche, les RP soulignent que cette personne « en plus » et « qui vient avec son poste » selon la direction, sera planifiée d'actu 9 et que cela prendra donc une place dans la rédaction.

Les postes de scripte et d'opv eux sont gelés. Comme le poste de monteur. Pour l'instant. Les RP s'étonnent de ces politiques différentes pour la rédaction et la technique.

Les RP font remarquer que des postes sont gelés depuis des mois et que ceux qui reste subissent toute la pression et la charge de travail.

Ils regrettent que la direction n'y soit pas sensible et prenne « le temps d'une réflexion globale ».

MIXAGE ET CHARGE DE TRAVAIL EXCESSIVE DEPUIS LA RENTREE

Actuellement la planification prévoit 50h de mixage sur 7 jours. La répartition des tâches à mixer (EDR, ACTU ,Place Publique, Séries, Point cult) pourrait être améliorée. Les productions longues (EDR 26mn) doivent être planifiées en début de vacances, avant l'actu, ou entre midi ou deux, ou après l'actu du soir.

Les RP demandent qu'il y ait deux mixeurs les jours où il y a des EDR ou des séries à mixer. Comme cela s'est produit lors du dernier EDR.

La direction se montre réceptive face à cette proposition.

Par ailleurs, la direction précise qu'il faut rationaliser au sein de la journée le mixage, prévoir, anticiper, pour que le mixeur ait une charge de travail convenable.

TEMPS DE TOURNAGE ET MOYENS SUR PLACE PUBLIQUE

La direction se dit satisfaite des modules « place publique » car c'est de la proximité, « on reconnaît les journalistes dans la rue », et « c'est notre mission ». Les RP soulignent que les collaborateurs rencontrent bien sur des gens dans la rue mais les gens nous rapportent aussi sur le terrain que nous ne sommes pas forcément toujours au bon endroit au bon moment ; qu'il y a moins d'actu dans le JT...nous soulignons que nous faisons plus de production qu'avant, au détriment à l'actualité (par exemple le meurtre de Carros n'a pas été couvert !)

La proportion actu production serait de 20 contre 80% ! Un point sera fait pendant les vacances de la Toussaint, sur ce qui est mis en place, sur le manque éventuel de moyens, la direction pourrait réajuster à la marge.

En ce qui concerne les modules places publiques, les RP se disent gênés de ne pas pouvoir passer plus de temps avec le monteur sur place, ils ont l'impression que leur sujet leur échappe, contrairement aux sujets d'actu où le rédacteur reste à côté du monteur le temps du montage.

La direction rétorque que ces modules ont été composés ainsi pour recréer du collectif : le collectif, pour les RP, c'est travailler ensemble et ne pas lancer un disque à un monteur, ce que nous faisons malheureusement sur les modules Places publiques. Les RP soulignent que par exemple, à Marseille et en Bretagne, les salariés ont plus de moyens que Côte d'Azur. C'est aussi une comparaison qui souligne l'injustice que subissent les personnels de France 3 Côte d'Azur.

L'exemple de Marseille et Bretagne montre aussi quel est le temps nécessaire de fabrication !

La direction affirme que Marseille n'a plus de moyens. Les RP prouvent que Marseille a plus de moyens, plannings à l'appui : en moyenne, 3,5 journalistes par jour en plus sur l'actu. 5 jours pour faire Ici et Maintenant, l'équivalent marseillais de place publique.

Les RP rappellent que cette situation est historique, il y a plus de journalistes. Il y a un potentiel récupéré du soir 3 ; Les RP soulignent que Marseille n'a pas le module JPBC. Les RP alertent sur les conditions de tournage à Antibes et préfèrent anticiper pour les élections municipales.

Chaque antenne décide de son mode de fabrication en fonction de ses moyens et du produit attendu. C'est le rédacteur en chef qui organise son mode de fabrication, répond la direction.

Un point sera fait à la Toussaint. La direction donne une enveloppe à l'intérieur de laquelle chaque rédacteur en chef s'organise en fonction des produits qu'il veut mettre à l'antenne.

PRISE DE CONGES POUR AIDER UN PROCHE (LONGUE MALADIE, PERTE AUTONOMIE)

Il est possible de prendre des congés par anticipation ou un congé sans solde. Il existe par ailleurs un congé pour événement familial plafonné à 6 jours par an. Il existe également un congé de proche aidant limité à 3 mois et non rémunéré par l'entreprise.

DEMENAGEMENT

La direction a tenu à dire aux salariés qu'elle avait rencontré le directeur départemental des territoires de la mer en préfecture. L'objet de cette rencontre était d'évoquer avec M. Castel la dangerosité ou pas de travailler à la Brague, en cas d'inondations

La direction a reconnu ceci : effectivement la préfecture a expliqué qu'il n'y avait pas de danger, puisqu' avec deux étages le bâtiment offre une zone de refuge absolue.

Les RP ont été sidérés cependant d'entendre la directrice dire « De toutes les façons, la décision de déménager a été prise bien avant les inondations donc il faudra s'y plier ». C'est la négation totale de tout l'argumentaire qui avait été fait par la direction depuis 3 ans qui s'appuyait sur le danger pour les personnels. Changement de stratégie, changement total de discours.

Les rp estiment que c'est une folie financière qui coûtera des millions d'euros, au moment où les mesures d'économies pénalisent chaque jour nos conditions de travail.

POINT SUR LEQUEL NOUS REVIENDRONS : PRESENTATION D'EMISSIONS SUR FACEBOOK PAR DES PERSONNELS EXTERIEURS A FRANCE 3

Les RP informent la direction qu'une société de production a fait des directs sur le mondial de l'apnée, des directs qui ont été diffusés sur notre page Facebook. La réponse de la direction viendra en temps et en heure sur ce sujet. La situation pose un problème aux RP qui dénoncent le fait que le spectateur/internaute, voit une émission et un présentateur qui ne sont pas sous contrat France Télévisions.

Prochaine réunion le 7 Novembre 2019